

Colloque de la Société de Démographie Historique (SDH)

En association avec la Société italienne de Démographie Historique (SiDes)

et avec le soutien de l'INED

Jeudi 15 et vendredi 16 septembre 2011 (Paris-INED)

« Histoire de la parentalité à l'époque moderne et contemporaine »

Appel à communication

Comité d'organisation : Guido Alfani (Bocconi, Milan), Fabrice Boudjaaba (CNRS), Vincent Gourdon (CNRS), Anne-Françoise Praz (Fribourg) et Marion Trévisi (Amiens)

Argumentaire

L'éclatement du modèle familial bourgeois a suscité ces dernières années l'apparition du néologisme de « parentalité » pour distinguer les parents, ainsi nommés en référence à leur rôle de géniteur ou à leur institutionnalisation par le droit, de la fonction parentale, susceptible d'être assumée par une pluralité d'acteurs et d'actrices, quels que soient leurs liens biologiques ou juridiques avec l'enfant.

Cette pluralité de la fonction parentale, bien connue des anthropologues qui étudient les sociétés non occidentales, n'est pas étrangère non plus à l'histoire de nos propres sociétés. A chaque époque, des personnes multiples ont investi ce rôle, selon diverses modalités d'articulation entre biologie, droit, pratiques d'élevage et d'éducation des enfants.

Un premier objectif de ce colloque consiste à repérer diverses formes historiques de parentalité, les conditions sociales et matérielles dans lesquelles elles émergent, les contraintes normatives qui leur sont associées, et les mécanismes sociaux qui autorisent ou non leur légitimation. Un deuxième objectif s'attache à analyser l'impact de ces conditions d'émergence, de ces modèles normatifs et de ces normes juridiques sur le vécu individuel. Comment l'articulation des droits/devoirs dans le rapport de parentalité, variables en fonction du sexe, de l'âge et de la condition sociale, modifie-t-il les expériences de vie des adultes et des enfants concernés ? Quelles en sont les conséquences concrètes sur la manière dont adultes et enfants investissent cette relation intergénérationnelle et lui donnent du sens ?

Nous proposons quatre ateliers pour traiter ces thématiques :

Atelier 1 : Honneur familial et sexualité (XVI^e-XVIII^e siècles)

Atelier sous la responsabilité de Lucien Faggion (Aix-en-Provence) et Christophe Régina (Aix-en-Provence)

Sous l'Ancien Régime, la distinction de tout individu au sein des foyers se fonde sur la bonne réputation que chaque famille essaie de préserver, aussi difficile soit l'épreuve. Si le mariage permet une sexualité plus ou moins modérée ou, au contraire, libérée, voire débridée, en dehors de ce sacrement, point de salut. L'intrusion d'une sexualité jugée criminelle, parce qu'elle est vécue librement, fondée sur la recherche du plaisir immédiat au lieu de la

procréation, perturbe l'équilibre et la paix des foyers, ainsi que les rapports existant dans la communauté la plus proche, celle que composent les voisins.

L'idée de l'honneur est essentielle à l'époque moderne. Aussi les parents sont-ils régulièrement soucieux de la vertu de leurs filles et de l'attitude de leurs fils, afin que la débauche ne les emporte pas et ne ruine pas le capital de respectabilité que chaque foyer tente de maintenir. Cependant, il semble raisonnable d'avancer qu'une telle énergie destinée à protéger sa progéniture de la sexualité s'avère souvent vaine, comme peuvent en attester les archives judiciaires, quelles soient séculières ou religieuses (officialités) dès le XVI^e siècle. La sexualité s'érige comme un véritable problème et distille dans les foyers une crainte qui est avant tout celle de la parentalité, ainsi que de la perte de contrôle de l'honneur, lequel est sans doute appelé à se redéfinir selon d'autres configurations qu'il convient d'identifier. Dans une société qui procède de l'honneur et de la bonne réputation, la sexualité contrôlée et mesurée reste au cœur de l'éducation familiale. Un enfant qui se déshonore est un enfant qui trahit la « fama » de la maisonnée de laquelle il se réclame, aussi bien par son histoire que par le sang de ses parents. Les efforts répétés de l'Église, de l'État, des familles, des communautés, réalisés du XVI^e au XVIII^e siècle, l'impact de la réforme post-tridentine, la « disciplinarisation » de l'individu par les pouvoirs laïcs, l'activité pastorale (catholique comme protestante) auprès des familles pour le contrôle de la sexualité – donc de la morale –, les lois publiées, les interventions du bas clergé dans les communautés rurales et urbaines sont en mesure d'offrir des clefs de lecture sur un sujet étudié pour les XIX^e et XX^e siècles, mais largement à défricher pour les siècles antérieurs.

Aussi l'intention de cet atelier est-elle de réfléchir sur les problèmes nombreux et multiformes que pose la sexualité sous l'Ancien Régime. Quelle attitude les parents peuvent-ils adopter lorsqu'un de leurs enfants, à l'âge de la puberté ou jeune adulte, a subi ou consenti un rapport charnel ? Quel est le discours tenu par les parents, la fille séduite et abandonnée, la fille ayant accepté de se faire enlever ? Quelles sont les formes possibles de contrôle que les parents peuvent exercer sur la sexualité de leur descendance ? Les regards sont donc sujets à variation : il y a le jugement (de valeur et/ou de justification) des parents, du jeune couple, de la fille abusée, des voisins, de la justice. C'est à l'ensemble de ces problématiques que l'atelier tente de répondre. Dans l'intention d'enrichir et d'affiner les approches et les analyses, il paraît judicieux de confronter des réalités sociales, politiques et culturelles différentes, afin de mettre à l'épreuve la question complexe des parents face à la sexualité de leurs enfants, du XVI^e au XVIII^e siècle : aussi une telle perspective d'analyse comparative, réalisée sur les échelles de la France et des anciens États italiens et bien sûr ouverte à d'autres espaces, doit-elle permettre de cerner les permanences, ainsi que les éventuelles ruptures, qui caractérise les aires de la famille et de la sexualité à l'époque moderne.

Atelier 2 : Parentalités alternatives, de la fin du Moyen Age à la fin du XIX^e siècle

Atelier sous la responsabilité de Christine Dousset (Toulouse Le Mirail) et Stéphane Minvielle (Bordeaux 3)

La fin de l'hégémonie de la famille conjugale composée d'un couple marié et de leurs enfants comme forme d'organisation élémentaire de la société a entraîné, dans la seconde moitié du XX^e siècle, un profond renouvellement des normes et des pratiques familiales. La parentalité recouvre aujourd'hui des réalités variées : famille recomposée, adoption, monoparentalité, homoparentalité... Au-delà de l'intérêt du grand public pour ces questions,

les parentalités alternatives sont devenues un objet de recherche et de réflexion important. Sociologues, psychologues ou juristes se penchent sur le développement de ces nouvelles manières d'éduquer un enfant, sur l'évolution des rapports entre parents et enfants ou sur les changements observés au niveau de la perception de la place de chacun dans la famille. Longtemps obnubilés par l'analyse de la famille conjugale traditionnelle au travers de la formation du couple, de la fécondité ou des structures familiales, les historiens de la famille ont mis du temps à prendre en compte les formes de parentalités alternatives dans les sociétés du passé. Au début des années 1970, l'expression « famille en miettes » de Micheline Baulant a attiré pour la première fois l'attention sur la fréquence importante des remariages, entraînant la cohabitation d'enfants de lits différents et la présence d'un beau-père ou d'une belle-mère comme nouvelle figure parentale dans le foyer. Mais force est de constater que depuis, peu d'historiens se sont aventurés dans ce champ de recherche, surtout en France, à l'exception de travaux de référence portant sur les tutelles ou les enfants abandonnés. Cette situation est en partie due à des problèmes de sources, car il est bien plus facile de mesurer des comportements que de pénétrer dans le vécu familial et ses implications multiformes. Toutefois, depuis une vingtaine d'années, la constitution de grandes bases de données et le recours à des sources (écrits du for privé, archives judiciaires, actes notariés, sources littéraires, etc.) et à des techniques nouvelles (analyse longitudinale, *event history analysis*, etc.) ouvrent des perspectives prometteuses.

Entre la fin du Moyen Age et la fin du XIX^e siècle, cet atelier se propose donc d'explorer les multiples manières de vivre la parentalité en dehors du cadre traditionnel des enfants élevés par leurs deux parents biologiques. Certains parents se retrouvent seuls dans l'exercice de cette tâche, à la suite du décès de leur conjoint, parce que ce dernier est absent ou dans l'incapacité d'assurer cette fonction, sans oublier la situation particulière des enfants illégitimes. Comment un parent unique, père ou mère, prend-il en charge le rôle joué en principe par un couple ? Dans quelle mesure le sexe du parent, la taille et la composition de la fratrie influencent-ils ces formes de parentalité ? Dans ce cadre, on pourra aussi considérer le cas des couples qui décident de se séparer après avoir donné naissance à des enfants ou le sort des parents divorcés. A qui la garde est-elle confiée ? Dans quelle condition la rupture de la cellule conjugale permet-elle de maintenir un lien puissant entre les enfants et le parent avec lequel les jeunes ne résident pas ? D'autre part, d'autres adultes que les père et mère biologiques peuvent être conduits à endosser le rôle de parent de substitution, soit aux côtés de l'un d'entre eux, soit en leur absence à tous deux, à la suite d'un remariage, d'une adoption, d'une ouverture de tutelle ou d'un abandon, voire d'un simple éloignement. Comment le beau-père, le tuteur, le père adoptif ou toute autre figure paternelle, ainsi que leurs pendantes féminines, sont-ils capables d'assurer une autorité parentale réelle et d'offrir un cadre épanouissant aux enfants placés sous leur responsabilité ? En quoi la présence ou l'absence d'un parent biologique à leurs côtés modifie-t-elle leur exercice de la parentalité ? Comment celle-ci est-elle affectée par l'existence éventuelle de leurs propres enfants ? Est-il possible de contester les représentations littéraires souvent misérabilistes au sujet de ce type de configurations familiales ? Sur quelles sources peut-on alors s'appuyer ? Quels indicateurs doit-on rechercher ?

Atelier 3 : Régulations juridiques (époques moderne et contemporaine)

Atelier sous la responsabilité de Julie Doyon (Paris-13) et Sylvie Steinberg (Rouen)

Si la notion de parentalité est récente, la reconnaissance juridique des fonctions parentales est ancienne. Dans l'Europe moderne, avec la caution de la Bible, les « père et mère » sont investis d'une forme d'autorité parentale avant la lettre, celle qui est aujourd'hui consacrée dans la loi du 4 juin 1970 et l'article 213 du Code civil. Quels sont leurs droits et devoirs, leur statut, leurs responsabilités (civile, pénale) ? Les aléas de la vie (décès, séparation, adultère, violences, abandon) mettent à l'épreuve les normes de la parentalité. Parents naturels, parents spirituels, grands-parents, collatéraux, tuteurs : l'ancien droit peut reconnaître le statut de père et mère à « ceux qui en tiennent lieu ». Autant de situations qui alimentent le contentieux parental au civil et au criminel. On pourra s'interroger sur la régulation judiciaire de la légitimité (reconnaissance d'état, recherche de paternité, légitimation des bâtards, provision alimentaire...) et sur la répression pénale des parentalités criminelles, abusives, défailtantes (infanticide, inceste, parricide, exposition, supposition de part, mauvais traitements...). On se demandera notamment si l'ancienne justice prévoit des formes de destitution parentale en cas de crimes de sang, de violences, de dissipation, d'abandon, de séparation, de folie. Il faudra aussi décrire et chercher à comprendre comment le droit et les institutions judiciaires accompagnent ou résistent aux transformations des comportements parentaux. Ainsi pourra-t-on s'interroger sur l'évolution des dispositifs juridiques concernant, aux XIX^e et XX^e siècles, la reconnaissance de l'enfant et les procédures d'adoption ou, plus récemment encore, l'encadrement des techniques de PMA (procréation médicalement assistée), le développement de la mono, de la pluri et de l'homoparentalité. Les prescriptions juridiques et les usages judiciaires ont une dimension axiomatique : énoncer les normes et les valeurs régissant les pratiques de la parentalité. Sont-elles fondées sur le principe d'autorité ou d'égalité, sur la division sexuée des rôles, sur la hiérarchisation des rapports interindividuels et intergénérationnels ? Sont-elles holistes ou individualistes ? Il s'agit, dans cette troisième session, de penser la régulation judiciaire du contentieux parental comme un laboratoire des normes de la parentalité saisies dans leur contexte historique. Enfin, il importera d'analyser les régulations juridiques en termes d'interactions entre les « demandes sociales » – notion sur laquelle il conviendra de s'interroger –, les pratiques judiciaires et l'évolution du droit familial.

Atelier 4 : Savoirs sur l'enfant et exercice de la parentalité : les années 1950-1970

Atelier sous la responsabilité de Didier Breton (Strasbourg et INED), Lorraine Odier da Cruz (Lausanne), Anne-Françoise Praz (Fribourg)

Cet atelier s'intéresse aux années 1950-1970, celles qui précèdent directement la remise en question du modèle bourgeois de la famille et l'apparition du terme de parentalité. On assiste alors au développement de projets privés ou publics consacrés à l'enfance ou à la famille, à l'émergence de nouvelles professions (éducatrices de la petite enfance, psychomotricienne, etc.) et de nouveaux savoirs sur l'enfant (dans le champ de la psychologie et de la psychanalyse notamment), dont Gérard Neyrand a bien étudié l'élaboration et les répercussions institutionnelles.

Nous proposons d'examiner l'impact de cette nouvelle prise en compte de l'enfant et de ses besoins sur la redéfinition et l'exercice de la parentalité au cours de cette période. Diverses approches et questionnements sont possibles :

- comment la diffusion-vulgarisation de nouveaux savoirs sur l'enfant par les associations de parents, les professionnel-le-s de l'enfance, les médias s'accompagne-t-

elle de la redéfinition des rôles paternel et maternel ? quelles exigences nouvelles sont ainsi posées aux pères et mères ? quels modèles d'organisation des tâches familiales et éducatives sont proposés ? cet accent mis sur les besoins de l'enfant participe-t-il au fait que la conception soit très étroitement associée au mariage au cours de ces années ?

- la vulgarisation de ces nouveaux savoirs, de pair avec le développement des médias modernes, a-t-elle pour effet d'uniformiser les représentations et les pratiques parentales ? ou encore de créer de nouvelles inégalités sociales entre les familles ?
- la diffusion-vulgarisation de ces savoirs et leur concrétisation dans des dispositifs autour de l'enfance a-t-elle un impact sur la fécondité des couples ? contribue-t-elle à la généralisation du modèle de la famille à deux enfants ? cet impact est-il différencié selon certains groupes ?

Nous souhaitons vivement recevoir des contributions issues de différents contextes nationaux, de manière à élargir la réflexion en fonction des variations dans la production et diffusion des savoirs, les normes culturelles de parentalité, les infrastructures ou politiques en faveur des familles.

Les propositions de communication (titre et résumé de 10 à 15 lignes) sont à adresser au comité d'organisation **avant le 7 février 2011**.

Contacts :

sdhcolloqueparentalite@gmail.com

Une sélection des meilleurs papiers fera l'objet d'une publication soit dans un numéro spécial des *Annales de Démographie Historique*, soit dans un numéro spécial de *Popolazione e Storia*.